

## Une entreprise 100% sans fumée! Pourquoi?

Dans le monde du travail, le fumoir est parfois envisagé comme une étape intermédiaire avant que les locaux ne deviennent "sans fumée".

A court terme, la législation suisse devrait interdire les fumoirs ou les soumettre à des normes si restrictives qu'elles rendront leur mise en place coûteuse et compliquée, à l'instar de la France ou de l'Italie.

**Le CIPRET-Vaud se prononce pour une solution "sans fumoir" pour les raisons suivantes:** (OMS, mai 07)

- Des espaces 100% sans fumée protègent complètement les travailleurs et le public des effets nocifs graves de la fumée.
- Tout le monde a droit à un air pur, sans fumée de tabac.
- De nombreux fumeurs souhaitent arrêter, et les espaces 100% libres de fumée les incitent fortement à diminuer leur consommation, à arrêter et à ne pas rechuter.
- Les espaces 100% sans fumée contribuent à la prévention du tabac, particulièrement parmi les jeunes.

Il est possible de créer sans problème et sans exception des lieux de travail "sans fumée". De nombreux fumeurs sont d'accord sur ce point. Si le règlement sur la protection contre la fumée passive fait l'objet de dérogations, il devient difficile à appliquer et nécessite plus de ressources. De plus, le message véhiculé manque alors de clarté.

- Mieux vaut ne pas conserver "d'espace fumeur"; les personnes qui souhaitent fumer se déplacent à l'extérieur des locaux pour le faire.
- Une entreprise sans fumée est un lieu favorable à l'arrêt de la cigarette. Par ailleurs, une politique de soutien à l'arrêt peut être facilement développée auprès du personnel.

**Concrètement:**

- Rendez les bâtiments totalement sans fumée.
- Pensez à aménager l'extérieur : cendriers, abri éventuel.
- Définissez les endroits où l'on peut fumer à l'extérieur en prenant garde à ce que la fumée ne puisse pas entrer dans les locaux par des fenêtres ouvertes.
- La mise à disposition d'un local pour fumer peut être prévue si elle est annoncée comme une mesure transitoire dans le processus qui va rendre l'entreprise complètement sans fumée.

Dans tous les cas, c'est toujours le droit des employés à être protégés de la fumée du tabac qui prévaut.